

Motion du 4 octobre 2025 de Greta Gratos : **«Pour une meilleure reconnaissance des particularités des Nuits genevoises».**

### *PROJET DE MOTION*

Le Parlement de la Nuit:

- conscient des difficultés et nécessités de concilier besoins et enjeux liés à la nuit: événements culturels, sorties, cohésion sociale, médiation, divertissement, travail et mobilité, repos ;
- considérant que les lieux nocturnes accessibles à l'ensemble de la population deviennent de plus en plus rares, que la gentrification grandissante met à mal les propositions non-institutionnelles ;
- saluant leur rôle culturel, social, politique, économique, voire touristique ;
- relevant que les partages de connaissance et acquisitions de compétences par l'échange de savoirs est l'une des richesses des espaces non-institutionnels, du fait de leur fonctionnement particulier et de la fluidité entre leurs activités culturelles, sociales, politiques et festives ;
- regrettant que les actrices du monde de la nuit ne soient pas plus encouragé·e·s et leur engagement pour offrir une offre de qualité accessible à toutes reconnu à sa juste valeur ;
- regrettant que l'engagement défaillant de la Ville, du Canton et de l'Etat en termes de santé publique, sociale et migratoire fasse peser une charge supplémentaire sur des espaces nocturnes dédiés à la culture et à l'accueil du public ;
- soulignant la complexité du cadre réglementaire; celui-ci ne prenant pas (ou trop peu) en compte les particularités, buts et fonctionnements des espaces nocturnes, les contraignant excessivement, au risque d'appauvrir leurs propositions à la population genevoise et de les voir disparaître ;
- saluant la ténacité et la persévérance d'espaces tels que (entre-autres) L'Usine, tant dans son fonctionnement autogéré, horizontal, que dans ses questionnements et propositions artistiques, socio-culturel·le·s et politiques depuis plus de 35ans ;
- regrettant l'institutionnalisation du monde de la Nuit, au détriment d'espaces d'expérimentation à géométrie variable, dans lesquels la Culture de demain et d'après demain se génère, dans lesquels on prend soin du public - celui-ci n'étant pas considéré comme une clientèle et dans lesquels les premières sorties nocturnes peuvent se faire dans de bonnes conditions ;
- se souvenant que la Ville de Genève comportait le plus de squats au monde et regrettant leur quasi disparition dès la fin des années 90; squats offrant des conditions d'habitation à des tarifs abordables aux étudiant·e·s, jeunes adultes et personnes à revenu modeste et dans lesquels nombre d'artistes de renommée internationale ont fait leurs premières expériences ;
- rappelant le bénéfice du système de Contrats de Confiance mis en place dans les années 80 par Claude Haëgi, ayant revitalisé Genève tant au niveau culturel, artistique que politique, journalistique, social et économique ; système encourageant entre-autres les actrices du monde de la Nuit à offrir aux populations de leur cité des propositions socio-culturelles riches en diversité ;

- relevant l'inadéquation temporelle entre, d'une part les contrats établis entre la Ville et les Espaces Culturels et Festifs, d'autre part les autorisations d'exploitations délivrées par l'Etat - ces dernières étant plus courtes que la durée des premiers, créant pour les-dits espaces une entrave à la fluidité de leur programmation ;
- rappelant l'expérience unique d'une autorisation d'exploitation 24h sur 24, accordée à L'Usine en 1989, permettant notamment à celle-ci de faire partir ses publics en fin de soirée de façon moins brutale, plus fluide (diminuant ainsi les nuisances pour les habitant·e·s alentours) et regrettant la disparition de celle-ci - sans concertation entre la concernée et les autorités cantonales au tournant du 21<sup>e</sup> siècle ;
- souhaitant que la revisitation en cours de la LRDBHD (Loi sur la Restauration, les Débits de Boisson, l'Hébergement et le Divertissement, loi régissant notamment les espaces culturels et festifs), prenne réellement en compte dans son application de leurs particularités, buts et fonctionnements ;

demande aux autorités publiques:

1. la participation active des acteurices culturel·le·s et la prise en compte de leur expérience et expertise dans le projet de refonte de la LRDBHD initié en 2024 par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) pour le compte de département de l'économie et de l'emploi (DEE), afin d'établir une loi d'exception pour "état d'urgence de la vie nocturne", un droit à l'expérimentation, une primauté et revalorisation des espaces de fête et de culture nocturne comme lieux de rencontre, de partage, de mixité, de socialisation et d'apprentissage de la démocratie ;
2. de faire en sorte que Ville, Canton et Etat prennent leur responsabilité et engagent des actions concrètes, autres que purement sécuritaires, pour combler les manques en termes de santé publique, sociale et migratoire ;
3. une revitalisation et un développement du système des Contrats de Confiance (ou Contrats de prêt à usage) entre la Ville et les espaces actuels et futurs, tant sur le plan de l'Habitation que de la Culture, en tenant compte des particularités de chaque proposition ;
4. une mise en adéquation, notamment temporelle, des autorisations d'exploitation accordées par l'Etat pour les espaces sus-mentionnés et des-dits Contrats de Confiance (ou Contrats de Prêt à Usage) établis par la Ville.